



EUROPEAN
COMMISSION

Community research

L'accès à l'information scientifique à l'ère numérique: l'approche de la Commission européenne

Jean-François Dechamp

**Commission européenne, Direction générale de la recherche
Direction Science, économie et société**

**International Association of Technological University Libraries
(IATUL) 2009 - "Just for you, Quality through Innovation"**

Leuven, 2 juin 2009





Structure

- 1. L'approche de la Commission européenne**
- 2. Développement d'une politique européenne**
- 3. Conclusions et futur**



EUROPEAN
COMMISSION

Community research

Structure

1. L'approche de la Commission européenne
2. Développement d'une politique européenne
3. Conclusions et futur



Approche CE (1)

L'accès à l'information scientifique

- **Importance fondamentale de l'accès et de la diffusion: toute recherche se base sur une recherche précédente; éviter la duplication**
- **Internet a révolutionné les possibilités d'accès et de diffusion, mais celles-ci ne sont pas suffisamment exploitées**
- **Question de principe: accès garanti aux résultats de la recherche financée par des moyens publics**
- **Amélioration du retour sur l'investissement public en recherche**
- **Contexte international: politiques d'accès existantes, p.ex. Wellcome Trust, NIH, Harvard University, FWO, Université de Liège, Hyper article en ligne (HAL)**



Approche CE (2)

Bases légales

Traité instituant la Communauté européenne (futur Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)

- Renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'UE dans le but de favoriser sa compétitivité
- Diffuser et valoriser les résultats des activités de recherche
- Futur Traité: créer un espace européen de la recherche dans lequel les chercheurs, les connaissances scientifiques et les technologies circulent librement

Mise en œuvre du Traité: Agenda de Lisbonne

- Agenda de Lisbonne: devenir une société de la connaissance compétitive et dynamique
 - Espace européen de la recherche (EER) (2000): « marché interne » pour la recherche: libre circulation des chercheurs, de la technologie et des connaissances
 - i2010 Société européenne de l'information (2005): croissance à travers l'innovation en technologies de l'information



Approche CE (3)

Accès, qualité et intégrité de la recherche

- Un meilleur accès aux informations scientifiques mène à une vérification plus intense → contrôle de qualité plus approfondi et meilleure possibilité de détecter la fraude scientifique
- Rôle potentiel pour de nouvelles formes de relecture et validation (*peer review*); discussion plus vaste et interactive
- Besoin de débat sur le fonctionnement du « système de recherche » : carrières scientifiques, bibliométrie, etc. → impact sur la qualité et l'intégrité



EUROPEAN
COMMISSION

Community research

Structure

1. L'approche de la Commission européenne
2. Développement d'une politique européenne
3. Conclusions et futur



Développement d'une politique européenne (1)

Consultation

- **2006 – *Study on the economic and technical evolution of the scientific publication markets in Europe* (consultation publique)**
- **2007 – Conférence *Scientific Publishing in the European Research Area*; précédée d'une pétition en faveur du libre accès; déclaration de Bruxelles (éditeurs)**
- **2007 – Livre vert sur le futur de l'Espace européen de la recherche; section sur le partage des connaissances, entre autres le libre accès (consultation publique, questionnaire)**



Développement d'une politique européenne (2)

Prise de décision

- 14 février 2007 - Communication COM(2007)56 sur l'information scientifique à l'ère numérique: accès, diffusion et préservation
- 23 novembre 2007 - Conclusions du Conseil sur l'information scientifique à l'ère numérique: accès, diffusion et préservation
- 13-14 mars 2008 - Conclusions du Conseil européen: la liberté d'accès à la connaissance doit contribuer à instaurer la « cinquième liberté » (libre circulation des connaissances)
- 10 avril 2008 – Recommandation de la Commission concernant la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de transfert de connaissances (COM(2008)1329)



Mise en œuvre (1)

Contexte: Programme Cadre de recherche et de développement technologique (PC)

- Programme en cours: 7ème Programme Cadre (PC7)
- Durée: 7 années, de 2007 à 2013
- Budget: €50 milliards
- En tant qu'organisme de financement de recherche, la Commission peut établir les règles d'accès aux résultats de la recherche financée par le Programme Cadre

→ Objectif: maximiser l'impact socio-économique de l'investissement en recherche et développement technologique



Mise en œuvre (2)

Conseil européen de la recherche (CER): Lignes directrices sur le libre accès

- **Décembre 2007: Lignes directrices sur le libre accès aux publications émanant de projets CER:**
 - **Publications validées par les pairs (*peer-reviewed*):** placer dans un dépôt et garantir l'accès libre au plus tard 6 mois après publication
 - **Données de recherche liées à ces publications:** placer dans des bases de données convenables dès que possible, au plus tard 6 mois après publication
- **Préférence pour le libre accès à travers l'auto-archivage (*green open access*)**
- **Les lignes directrices s'appliquent pendant et après le terme des projets CER**



Mise en œuvre (3)

Remboursement des coûts de publication en libre accès pour les projets du PC7

- **Nouveauté du PC7**
- **Les coûts de publication (p.ex. coûts de publication en libre accès) peuvent être remboursés → expérimentation « voie dorée » vers le libre accès (*gold open access*)**
- **Possibilité limitée à la durée du projet**
- **Évaluation du succès de cette initiative à la fin du PC7**
- **Référence légale: II.16.4 du contrat type PC7 (*FP7 Model Grant Agreement*) - permet le remboursement à 100% « d'autres activités » y compris les coûts de publication**



Mise en œuvre (4)

Pilote sur le libre accès dans le PC7

- Lancement en août 2008; 20% du budget PC7
- Le pilote s'applique à 7 domaines du PC7:
 - Embargo de 6 mois: santé, énergie, environnement, technologie de l'information et de la communication (système cognitifs/robotique), infrastructures de recherche (e-infrastructures)
 - Embargo de 12 mois: Science socio-économiques et humaines, science dans la société
- Base légale: clause spéciale 39, contrat type – obligations:
 - Placement d'une copie électronique (version publiée ou manuscrit final) dans un dépôt institutionnel ou thématique au moment de la publication
 - Mettre tout en œuvre (« *best efforts* ») pour que cette copie puisse être consultée en libre accès:
 - immédiatement pour une publication en libre accès via un éditeur, ou
 - au plus tard 6 ou 12 mois après publication selon le domaine du PC7





Mise en œuvre (5)

Activités des États membres

- Depuis 2009: suivi des Conclusions du Conseil sur l'information scientifique à l'ère numérique: accès, diffusion et préservation (nov. 2007)
- Questionnaire aux États membres à travers le Comité de la Recherche Scientifique et Technique (CREST)
- Objectifs: établir un état des lieux, encourager le développement et la coordination des initiatives nationales
- Contexte: développement de l'espace européen de la recherche



EUROPEAN
COMMISSION

Community research

Structure

1. L'approche de la Commission européenne
2. Développement d'une politique européenne
3. Conclusions et futur



Conclusions et futur (1)

Progrès constants depuis 2006:

Les phases de consultation et de prise de décision sont terminées

La mise en œuvre est en cours

→ **Le thème de l'accès figure maintenant clairement à l'agenda politique européen**

→ **Il reste beaucoup de travail ...**



Conclusions et futur (2)

... pour tous les acteurs impliqués

- **Institutions européennes: développer un 8ème Programme Cadre de recherche prêtant attention aux questions d'accès, de diffusion et de préservation**
- **États membres: développer et coordonner les politiques nationales européennes**
- **Parties prenantes: participer aux débats européens et nationaux sur les enjeux liés à l'accès aux informations scientifiques, mener des actions de mise en œuvre concrètes (p.ex. création de dépôts et de mandats institutionnels)**



EUROPEAN
COMMISSION

Community research

Merci de votre attention!

Contact: jean-francois.dechamp@ec.europa.eu

Informations supplémentaires:

Accès à l'information scientifique:

http://ec.europa.eu/research/science-society/scientific_information

Pilote sur le libre accès dans le PC7:

http://ec.europa.eu/research/science-society/open_access

Questions sur le pilote:

rtd-open-access@ec.europa.eu

Autres questions / inscription à la liste d'envoi sur l'accès à

l'information scientifique: rtd-scientific-publication@ec.europa.eu

